
CAN



Catalogue
des articles
normalisés
du secteur suisse
de la construction



161
F/10

Epuisement des eaux

Métré forages		022	Dispositions de métré pour forages.
Longueur totale forages		.100	Longueur totale de forage: distance à partir du point d'attaque et jusqu'au niveau inférieur du forage.
Durée travers.obstacles		.200	Durée pour la traversée d'obstacles: durée depuis le montage du trépan ou de l'outil de déroctage jusqu'à la reprise du forage normal.
Métré conduites		023	Dispositions de métré pour conduites.
Conduites p.pompes		.100	Longueur de conduites rigides et/ou flexibles pour pompes: les premiers m 20 à partir de la pompe sont compris. A partir de m 20,01, les conduites sont comptées au mètre linéaire et facturées séparément.
Lignes électr.p.pompes		.200	Longueur de lignes électriques pour pompes: les premiers m 50 depuis la pompe sont compris. A partir de m 50,01, les lignes sont comptées au mètre linéaire et facturées séparément.
Conduites p.bacs décantation		.300	Longueur de conduites rigides et/ou flexibles pour bacs de décantation: longueur effective à partir du bac de décantation.
Conduites définitives		.400	Longueur de conduites définitives: longueur effective. Raccords (pièces spéciales) comme prestation supplémentaire.
Conduites temporaires		.500	Longueur de conduites temporaires: longueur effective, y compris pose, mise à disposition pour la durée de la prestation, enlèvement et raccords (pièces spéciales).
Métré tubes filtrants,pleins		024	Dispositions de métré pour mise en place et démontage des tubes filtrants et des tubes pleins.
Longueur effective		.100	Longueur: longueur effective à partir du point d'attaque jusqu'au niveau inférieur du forage.